

FONDATIIONS

DESTINÉES AUX ACTES DE VERTU.

PRIX MONTYON

L'Académie a décerné :

Un prix de *deux mille cinq cents francs*.

A l'abbé BÉRAUD, à Blanzv, *Saône-et-Loire*.

Un prix de *deux mille francs* :

A MARIE, *Louise*, à Condé-sur-Noireau, *Calvados* :

Un prix de *mille francs* :

A la dame veuve PIROUELLE, à Sens, *Yonne*.

Vingt-deux médailles de *cinq cents francs* :

A CARRY, *Joséphine*, à Chamesol, *Doubs* ;

A BUISSON, *Rosalie*, au Puy, *Haute-Loire* ;

A la dame veuve EMILIE NURBEL, à Saint-Louis, Ile de la Réunion ;

A FERRAND, *Marie*, à Saint-Vivien, *Gironde* ;

Aux époux FERLIER, à Villeps-au-Flos, *Pas-de-Calais* ;

Aux époux GONTHIER-DELAMOTTE, à Haplineourt, *Pas-de-Calais* ;

A BARD, *Stéphanie*, à Lyon, *Rhône* ;

A BALLION, *Annette*, à Dijon, *Côte-d'Or* ;

A BOULOT, *Anna*, à Guéret, *Creuse* ;

- A RAFFRAY, *Jeanne-Marie*, à Saint-Servan, *Ille-et-Vilaine* ;
A SELVES, *Jeanne*, à Vidailles, *Lot* ;
A LACAMPAGNE, *Marie*, à Lasseube, *Basses-Pyrénées* ;
A RENAUD, *Marie*, aux Mesnuls, *Seine-et-Oise* ;
A COMMEAU, *Pierrette*, à Beaune, *Côte-d'Or* ;
A LAINÉ, *Marie*, à Ménil-Hubert-sur-Orne, *Orne* ;
A VAVASSEUR, *Alphonsine-Exglantine*, à Caen, *Calvados* ;
A LOUIS-JEAN, *Apolline*, à Saint-Pierre, *Martinique* ;
A JOSSE, *Pauline*, à Saint-Senier de Beuvron, *Manche* ;
A LÉCUYER, *Eugénie*, à Montbrehain, *Aisne*.
A GUINCHANT, *Henriette-Auber*, rue de La Boétie, 92, à
Paris ;
A BRESSON, *Christine*, à Dijon, *Côte-d'Or* ;

DON d'une somme de *deux mille francs* fait à l'Académie par une ANONYME, pour qu'elle soit adjointe au concours Montyon et employée à récompenser des actes de vertu.

L'Académie a décerné quatre médailles de *cinq cents francs* :

- A CLERGÉ, *Marie*, à Godoncourt, *Vosges* ;
A FAIVRE, *Amédée*, boulevard de Clichy, n° 134, à *Paris* ;
A la dame GILLOT, à Montchelnot, *Nièvre* ;
A la dame FRESSINET, à Waly, *Meuse*.

PRIX SOURIAU.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné aux époux JOYAUX, à La Frette, *Seine-et-Oise*.

PRIX MARIE LASNE.

Ces médailles, de la valeur de *trois cents francs*, sont attribuées :

- A MILLIOZ, *Julie*, à Albens, *Savoie* ;
- A VAUTHIER, *Zélie*, rue des Pyrénées, n° 243, à *Paris* ;
- A NÉROUX, *Marie*, rue Mouffetard, n° 42, à *Paris* ;
- A VÉNY, *Louise*, à Brive, *Corrèze* ;
- A la dame veuve TASSET, au Petit-Quevilly, *Seine-Inférieure* ;
- A TRENCA, *Clotilde*, à Chambéry, *Savoie*.

PRIX HONORÉ DE SUSSY.

L'Académie a décerné :

Treize médailles de *cinq cents francs* :

- A la dame COLLICARD, à Theys, *Isère* ;
- A LEYGOUTE, *Marguerite*, à Catus, *Lot* ;
- A COLOMB, *Jeanne-Marie*, à Segonzac, *Corrèze* ;
- A GRANDBARBE, *Marguerite-Adeline*, à Nancy, *Meurthe-et-Moselle* ;
- A la dame veuve DOMENGIE, à Bergerac, *Dordogne* ;
- A DELÉGLISE, *Marie*, à Saint-Jean-de-Maurienne, *Savoie* ;
- A la dame TISSIER, faubourg Saint-Martin, n° 69, à *Paris* ;
- A CONRAD, *Marie-Virginie*, à Nancy, *Meurthe-et-Moselle* ;
- A la dame REDUREAU, à la Varenne, *Maine-et-Loire* ;
- A la dame GÉRARD, à Fontaine-à-l'Ane, *Haute-Saône* ;
- A FLEURANT, *Marthe*, à Marseille, *Bouches-du-Rhône* ;

Aux trois sœurs BERTRAND (*Henriette, Hortense, Émilie*),
à Nantes, *Loire-Inférieure*;

A SARCELLE, *Rose*, à Arbigny-sur-Varennes, *Haute-
Marne*.

PRIX GÉMOND.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné à
BÈGUE, *Moïse*, à Saint-Pierre, *Ile de la Réunion*.

PRIX LAUSSAT.

Ce prix, de la valeur de *trois cent cinquante francs*, est
décerné à la dame PERRIN, à Regnévelle, *Vosges*.

PRIX ANONYME

FONDÉ PAR UNE PERSONNE CHARITABLE.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné à
LE MAT, *Esprit*, à Roscoff, *Finistère*.

PRIX CAMILLE FAVRE.

Ces médailles, de la valeur de *cinq cents francs*, sont attri-
buées :

A NABONNAND, *Catherine*, à Montbrison, *Loire*;

A la dame POULET, à Wittel, *Vosges*;

Aux époux PIGOT, à Saint-Victurnien, *Haute-Vienne*;

A HILLION, *Marie*, à Saint-Brieuc, *Côtes-du-Nord*.

- A FORGE. *Augustine-Louise*, à Saint-Venant, *Pas-de-Calais* ;
A MOYEVRE, *Anne-Barbe*, à Aucourt, *Meuse*.
A MASSON. *Joséphine*, à Toul, *Meurthe-et-Moselle* ;
A BARON. *Henriette*, rue Victor-Hugo, n° 12, à MONTROUGE,
Seine ;
A ALIBRAN, *Louise*, à Savenay, *Loire-Inférieure* ;
A LAFFITTE, *Jeanne*, à Saint-Jean-de-Luz, *Basses-Pyrénées* ;
A RICHARD, *Mariette*, à Nantes, *Loire-Inférieure* ;
A la dame VINCENT, à Biches, *Nièvre* ;
A Fougères, *Noémi*, à Limoges, *Haute-Vienne* ;
A la dame veuve RIBALET, à Angers, *Maine-et-Loire* ;
A HUCHET, *Justine*, à Gevezé, *Ille-et-Vilaine* ;
A ISAAC, *Lise-Adèle*, à Fécamp, *Seine-Inférieure* ;
A MONTCHAL, *Fanny*, à Étoile, *Drôme* ;
A la dame veuve COOLEN, à Audruicq. *Pas-de-Calais* ;
A ARLABOSSE, *Marie*, dite Myounel. à Aurillac, *Cantal* ;
A TRILLON, *Ernestine*, à Moulins. *Allier* ;
A LE RAY, *Eugénie*, à Loudéac, *Côtes-du-Nord* ;
A LAMPRE, *Catherine*, à Jaleyrac, *Cantal* ;
A TREUFFET, *Marie*, rue Riquet, n° 68. à *Paris* ;
A MASSON, *Noémi*, à Viéville, *Haute-Marne* ;
A DEGOURNAY, *Élisa*, à NEUILLY, rue de l'Église, n° 24,
Seine ;
A la dame HUNEAU, à Dugny, *Seine* ;

PRIX LETELLIER.

Ce prix, de la valeur de *quatre cent cinquante francs*, est
décerné à POISSONNIER, *Jean-Louis*, à Cannes, *Alpes-Mari-*
times.

PRIX LELEVAIN

(A UNE PERSONNE DE PARIS).

Ce prix, de la valeur de *quinze cents francs*, est partagé ainsi qu'il suit :

Mille francs à HOULLIER, *Lucile*, rue Blomet, n° 1, à Paris;
Cinq cents francs à GENSSE, *Émile-Victor-Gustave*, rue
Boulard, 35, à Paris.

PRIX ÉMILE ROBIN.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné à
ADENIS, *Louise*, rue de Cléry, n° 54, à Paris.

PRIX LANGE.

Ce prix, de la valeur de *quinze cents francs* est partagé ainsi qu'il suit :

Mille francs à DENQUIN, *Frédéric-Florentin*, à Bourbourg-
Campagne, Nord.
Cinq cents francs à LATOUR, *Jeanne*, à Arreau, *Hautes-
Pyénées*.

PRIX BUISSON.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est partagé également entre LELEU, *Marie-Virginie-Émilie*, rue de la
Pompe, n° 146, à Paris; et CAMPBELL, *Élisa*, rue Greuze,
n° 31, à Paris.
